

## VOLAILLES - PALMIPÈDES

FORMATION OBLIGATOIRE  OUI  NON

# RÉFÉRENT BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / PALMIPÈDES

## OBJECTIFS

- > Connaître la réglementation du Bien-être animal (BEA),
- > Être capable de mettre en œuvre des conditions de vie respectueuses de la physiologie des animaux, appliquer les mesures correctives et de prévention,
- > Savoir valoriser ses pratiques face aux attentes sociétales



## INTERVENANTS

Formateur vétérinaire Hélène ESQUIRAL (40) ou Vincent BLONDEL exerçant en aviculture formé à la pédagogie, ayant suivi la formation de formateurs BEA de la SNGTV.

## DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > 29 janvier 2026 dans le 40, 11 février dans le 32
- > Dans le 40 : Salle de la mairie 40330 Amou
- > Dans le 32 : SOCSA 32 13 av Jean Mermoz 32300 Mirande
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

### Siège INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet  
64410 Arzacq-Arraziguet  
 [interface-elevage.com](http://interface-elevage.com)

### Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT  
 06 30 49 54 43  
 [interface.elevage@orange.fr](mailto:interface.elevage@orange.fr)

### Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Emilie LARRAS  
 07 88 72 62 28  
 [formation.interface.elevage@gmail.com](mailto:formation.interface.elevage@gmail.com)

# RÉFÉRENT BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉLEVAGE DE VOLAILLES / PALMIPÈDES



## VOLAILLES - PALMIPÈDES

### PROGRAMME

Formation « Bien-être animal » validant votre statut de référent  
Bien-être animal en espèce avicole selon l'AM du 16/12/21

> **Les attendus réglementaires et de la filière sur le bien-être animal en élevage de volailles**

> **Les besoins en volailles** : la référence des 5 libertés

> **Le comportement naturel de l'espèce**, particularités physiologiques et anatomiques des volailles, la perception de l'environnement par les animaux

> **Pratiques d'élevage** respectueuses du bien-être animal

> **Identifier les signes de mal-être** et adopter une attitude adaptée

> **Bilan de la formation**

#### DURÉE

1 JOUR  
(7 HEURES)

#### PUBLIC

ELEVEURS OU SALARIÉS  
EN ÉLEVAGE DE  
VOLAILLES / PALMIPÈDES

#### PRÉ-REQUIS

AUCUN

#### PÉDAGOGIE

MÉTHODE PARTICIPATIVE  
ET ACTIVE, VIDÉO, QUIZ,  
ANALYSE DE SITUATION,  
EXERCICES SUR ÉTUDE  
DE CAS, ÉCHANGES  
D'EXPÉRIENCE, JEU DE  
RÔLE

#### EVALUATION DES ACQUIS

AUTODIAGNOSTIC EN  
DÉBUT ET FIN DE  
SESSION

#### COÛT PÉDAGOGIQUE

• AGRICULTEUR :  
180,33€ HT PAR  
PERSONNE ET PAR JOUR  
SOIT 217€ TTC PRIS EN  
CHARGE PAR VIVEA  
• SALARIÉ AGRICOLE :  
196€ HT PAR PERSONNE  
ET PAR JOUR SOIT  
235,20€ TTC PRIS EN  
CHARGE PAR L'OPCO  
OCAPIAT.  
• POUR LES AUTRES  
OPCO, NOUS  
CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 95% taux de satisfaction des bénéficiaires, 95% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 728 bénéficiaires formés en 2025.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.

